

Belgique	Spécification d'interface radio	UAS	L01-01 - V1.1 - 19-12-23
----------	---------------------------------	-----	--------------------------

	Nr	Paramètre	Description	Commentaires
Partie normative	1	Service de Radiocommunication	Mobile aéronautique	
	2	Application	Télécommande aéronautique	
	3	Bande de fréquences	5000-5030 MHz	
	4	Canalisation	Déterminée dans la licence	
	5	Modulation/Largeur de bande occupée	Déterminée dans la licence	
	6	Direction/Séparation		
	7	Puissance d'émission/Densité de puissance	Puissance maximale transmise déterminée dans la licence	
	8	Accès et règles d'utilisation des canaux		
	9	Régime d'autorisation	Licence individuelle requise	
	10	Exigences essentielles additionnelles		
	11	Bases pour la planification des fréquences		
Partie informative	12	Changements prévus		
	13	Référence		Seule(s) la (les) version(s) mentionnée(s) dans la dernière liste des Normes harmonisées en vertu de la directive 2014/53/UE (RED) comme publiée par la Commission européenne dans le JOUE peut (peuvent) être utilisé(es) pour bénéficier de la présomption de conformité.
	14	Numéro de notification	2023/0535/B	
	15	Remarques	Classe 2 selon la Décision 2000/299/CE	